

## Joueurs éligibles ?



- Sont éligibles les joueurs français et étrangers n'ayant pas été résidents fiscaux en France durant les 5 années qui précèdent leur recrutement par un club français.

## Conditions du dispositif



- Le dispositif est ouvert aux seuls footballeurs qui établissent leur résidence fiscale en France durant le bénéfice du dispositif.
- Le bénéfice du régime des impatriés peut bénéficier aux footballeurs pendant une durée de 5 années.

## Lissage des revenus



Le lissage des revenus s'effectue sur option du contribuable.

- Salaires : Les salaires peuvent être lissés sur la base de l'année d'imposition et les 3 à 5 années précédentes.
- BNC : Les bénéfices non commerciaux sont eux lissés sur une période plus courte des 2 à 4 années précédentes.

L'option choisie n'est pas modifiable mais elle demeure révocable.

## Autres avantages fiscaux



- Exonération à hauteur de 50% des revenus de capitaux mobiliers de source étrangère;
- Exonération à hauteur de 50% des plus-values mobilières sur titres de sociétés ayant leur siège à l'étranger ou titres détenus à l'étranger;
- Exonération ISF pendant 5 ans sur les biens détenus à l'étranger (*art. 885 A du CGI*).

**Défiscalisation des revenus** : Le régime des impatriés ne fait pas à obstacle aux différents régimes de réduction et crédit d'impôt. Les footballeurs peuvent donc parfaitement opter pour un dispositif Monuments historiques, Malraux et bénéficier de la déduction des charges du foyer comme tous les résidents fiscaux français.